



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNSEN - CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 -
93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83



Enseigner la morale laïque : le retour à la 3^e République

Lundi 22 avril 2013, à l'occasion de la publication d'un rapport intitulé "*Pour l'enseignement laïque de la morale*", le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a confirmé la mise en place des enseignements de morale à la rentrée 2015, après consultation du Conseil Supérieur des Programmes (CSP). Le rapport se réfère explicitement à la 3^e République, allant jusqu'à citer Jean Jaurès (*L'enseignement de la morale, La Dépêche de Toulouse, 3 juin 1892*).

Il s'agirait de "*renouer l'individu et le commun, de réarticuler le moral et le civique, la personne et le citoyen, de retrouver les conditions pour faire communauté*".

Pour ce faire, un état des lieux de ce qui existe déjà est prévu (suite, en 2011, à une précédente circulaire sur l'instruction morale) avant consultation du CSP. Les enseignants pourront, dès lors, suivre deux formations spécifiques l'une sur "*l'enseignement moral*" et l'autre sur "*la laïcité et les valeurs de la République*".

La CGT Educ'action et le SNEIP-CGT s'interrogent sur la possibilité réelle, en particulier dans le cadre actuel, d'assurer la neutralité indispensable durant toute la scolarité, sans tomber dans le double écueil des préjugés courants en matière de morale ou des formules toutes faites issues de l'idéologie dominante.

Comment éviter le formatage des consciences des élèves, fût-il laïque ? De même, alors que l'épiscopat est présent dans le groupe de travail chargé de réfléchir à cet enseignement, comment éviter une dérive vers une morale très loin de la laïcité ? D'ailleurs, dans le même temps, on ne peut ignorer que le nouveau statut de l'Enseignement catholique renforce le pouvoir de l'épiscopat : ce sont des chefs d'établissement nommés dorénavant après accord de l'évêque qui seront les garants de la mise en œuvre de la morale laïque dans les projets d'établissement de l'Enseignement catholique...

Le rapport reprend les "grandes idées" sur "la morale", sur les règles de conduite et des valeurs qui définissent la norme d'une société. Morale qui s'appuie sur les notions du bien et du mal et induit des jugements subjectifs sur les motivations d'un acte ou d'une action ainsi que sur ses conséquences. Pour l'école, il sera difficile, voire impossible, d'enseigner les vertus et les vices, le bien et le mal... Cette problématique est très bien illustrée par les débats actuels sur le mariage pour tous...

Pour le SNEIP-CGT et la CGT Educ'action, l'enseignement des valeurs démocratiques qui permettent le "vivre ensemble" revendiqué par le ministre, passe nécessairement par les aspects transversaux des disciplines ; ceci d'autant plus que ces questions y sont déjà traitées quotidiennement. La réussite de cet enseignement passe en outre par la mise en place de conditions de vie, de travail et d'étude dignes pour chacun-e-s.

La passion de chaque ministre ne doit pas forcément trouver sa transposition directe dans la politique gouvernementale : cela revient à un empilement permanent qui conduit à un déficit de clarté et d'efficacité.

La CGT Educ'action et le SNEIP-CGT seront donc très vigilants à ces débats. Ils réitèrent leur opposition à la mise en place d'un tel enseignement dans une société où les valeurs fondamentales du capitalisme que sont et la loi du plus fort et le chacun pour soi ne sont pas remises en cause.

Montreuil, le 24 avril 2013

* "*Le chef d'établissement joue un rôle majeur dans la conception et la mise en œuvre d'une politique éducative globale* :

il impulse et conduit la politique pédagogique et éducative de l'établissement ; il pilote le projet d'établissement en y associant tous les acteurs et partenaires et est ainsi le garant de sa mise en œuvre autour d'actions collectives en cohérence avec le projet".

(p. 22 du Rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque, Avril 2013)

"La proposition éducative spécifique de l'Église, traduite dans les projets éducatifs des écoles, n'est pas présentée comme un « à côté », mais traverse toute l'activité de l'institution scolaire. C'est ainsi qu'est définie la mission du chef d'établissement, qui récapitule l'ensemble des aspects de l'éducation catholique, d'enseignement, d'animation et de fonctionnement, dans la dynamique pastorale".

(Statut de l'Enseignement catholique – Repères pour la presse, Avril 2013)